

1683, 15 Juin. - Brech

*Procès-verbal de prise de possession d'une tenue située au village Kervazo, dans la paroisse de Brech,
par François Guillon, sieur de Bruslon, économe de l'hôtel-Dieu d'Auray.*

AD56, 2 HS 1

[En marge haute : « du 15^e juin 1683 »]

[En marge gauche : « Acte de possession de la tenue de Quervazo en Brech », « cotté 3 J »]

/1/ Ce jour quinziesme de juin mil */2/* six centz quatre-vingt-trois, nous notaires */3/* roïaux de la cour d'Auray, soubz signents */4/* à la requette de noble homme François */5/* Guillon, sieur de Bruslon, esconome des hopitaux */6/* dudict Auray, et en exécution de l'aquest judiciaire */7/* fait par ledict sieur de Bruslon du fondz et */8/* propriété d'une tenue sittué au village de */9/* Quervazo en la parroice de Brech, vendu sur */10/* noble gentz Nicollas, Janne, Yvonne et */11/* Bertranne Les Livec, en datte du vingt et */12/* deuxiesme décembre mil six cents quatre- */13/* vingts-deux, insigné au greffe des */14/* insignation de ceste cour le vingt et quatriè^{me} */15/* fevrier aussy dernier, sommes en */16/* compaignie dudict sieur de Bruslon audict */17/* non transporté jusque en laditte tenue sittué */18/* audict Kervazo, ditte parroice de Brech. Oû y */19/* estants et trouvé Marie Le Bourgeois, */20/* tenentière de laditte tenue, icelluy sieur */21/* de Bruslon a, en nos présence et d'icelle Bourgeois, */22/* pris et appréhandé la possession relle¹ et */23/* actuelle du fondz et propriété de laditte tenue */page 2] 24/* de Kervazo, aquis judicialemant comme est */25/* prédit, par avoir entré es logemants, */26/* marché et desanbullé² sur les terres en */27/* dépendents et fait toutes les solempnité */28/* acoustumé pour bonne possession prendre */29/* sans révocation. De tout quoy avons raporté */30/* le présent acte pour valloir et servir comme */31/* apartiendra. Faict soubz nos signes, cellui */32/* dudict sieur de Bruslon, laditte Bourgeois */33/* disante ne scavoir signer, lesdicts jours et an.

¹ Sic. Mis pour « réelle ».

² Sic. Mis pour « déambulé ».

[Signé :]

G. Guydo, notaire royal. F. Guillon, économe de l'hostel Dieu

Geffroy, notaire royal

Archives départementales du Morbihan